

N/REF : 20/03/2025 11H27 C:000053 I:00239
V/REF : AC/C15409
V/Email reçu le Jeudi 20/03/2025 a 11H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 28 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 8 CHALAIS - M JIGMED CHOIJINSUREN 06 23 48 05 80
LOGEMENT N° 004401, PORTE N°4401, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : REFIXER RADIATEUR DÉCROCHÉ DU MUR
Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 27/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE INSTALLATION CHAUFFAGE
DÉPOSE RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE DE FIXATIONS
REFIXATION DU SUPPORT RADIATEUR
REPOSE DU RADIATEUR
REMISE EN EAU
PURGE DU RADIATEUR
CONTORLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 27/03/25 a 11H15 Mme A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL150-Refixation radiateur	1	100,00	100,00
1,00	PBL151-Rinçage d'1 radiateur yc vidange	1	80,00	80,00
TOTAL H.T.				180,00
T.V.A. a 10,00%				18,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>198,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.